

N°CC/46/8.5/2022-8

**DECISION COMMUNAUTAIRE**

Attribution d'une subvention au titre du dispositif départemental en faveur de l'habitat (PIG) à Monsieur CASTELLARIN Bernard pour des travaux de réhabilitation de deux logements vacants situés 25 Rue des Valentins à PERNES-LES-FONTAINES en vue d'un conventionnement en loyers locatifs sociaux avec l'ANAH

**Le Président de la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération n°17 du 06 juillet 2020 par laquelle le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes "Les Sorgues du Comtat" délègue au Président, pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre toutes les décisions sur les matières énumérées à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération n°18 en date du 12 octobre 2020, par laquelle le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » autorise le Président ou en son absence, les Vice-présidents à signer tous documents relatifs à la participation de la Communauté de Communes dans le cadre du dispositif départemental en faveur de l'habitat (PIG-Programme d'Intérêt Général départemental) ;

**CONSIDERANT** que la Communauté d'Agglomération, dans le cadre de sa politique de l'habitat, soutient la production de logements sociaux et mène des actions de mobilisation et de valorisation du parc existant ;

**CONSIDERANT** que la Communauté s'est engagée à intervenir dans le dispositif du PIG Départemental à hauteur de 8% du montant des dépenses subventionnables de l'ANAH pour les propriétaires bailleurs ;

**CONSIDERANT** que Monsieur CASTELLARIN Bernard, propriétaire bailleur, sollicite une participation de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat » d'un montant de 11 796,93 euros, correspondant à 8% du montant des dépenses subventionnables de l'ANAH, afin d'effectuer des travaux de réhabilitation de deux logements vacants situés 25 Rue des Valentins à PERNES-LES-FONTAINES ;

**CONSIDERANT** que Monsieur CASTELLARIN Bernard, s'engage à conventionner ces deux logements à des niveaux de loyers sociaux et à les louer à toutes personnes ou ménages répondant aux critères d'éligibilité de l'ANAH ;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :** d'accorder à Monsieur CASTELLARIN Bernard, propriétaire bailleur, une subvention de 11 796,93 € euros afin de réaliser les travaux de réhabilitation de deux logements,

**Article 2 :** précise que le paiement de la subvention interviendra dans le cadre du respect des engagements de Monsieur CASTELLARIN Bernard, envers l'ANAH et après le versement du solde de l'ANAH au propriétaire.

Monteux, le 11 janvier 2022

**Le Président,**



Acte exécutoire  
Loi n°82-213 du 2 mars 1982 :  
Loi n°82-623 du 22 juillet 1982 :  
Envoyé le : 13 janvier 2022  
Affiché le : 13 janvier 2022

**Christian GROS,**

Président de la Communauté d'Agglomération  
Les Sorgues du Comtat



## PLAN DE FINANCEMENT

**Adresse du projet :** 25 rue des Valentins .....  
 84210 PERNES LES FONTAINES .....

**Coordonnées du propriétaire :** CASTELLARIN Bernard .....  
 87, route d'Avignon .....  
 84210 PERNES LES FONTAINES .....

Composition du ménage : PB

Ressources : Sans Objet

Logement(s) :  vacant(s)  occupé(s)  création

Thématique : Travaux lourd – Rénovation énergétique

Surface en m <sup>2</sup>	Typologie du logement	Consommation énergétique avant travaux kwhep/m <sup>2</sup> .an	Consommation énergétique projeté après travaux kwhep/m <sup>2</sup> .an	Gain en % (kwhep/m <sup>2</sup> .an)
105.3	T4	763.8	162.9	79
86	T4	578.3	192.8	75

Coût des travaux définitif (H.T.) : 135 235 €  
 Coût des honoraires définitif (H.T.) : 13 063.7 €  
**Coût total du projet HT : 148 298.7 €**  
**Coût total du projet TTC 162 142 €**

Coût des travaux d'Economie d'énergie subventionnés (H.T.) € }  
 Coût des travaux Adaptation subventionnés (H.T.) 0,00 € } 147 461.7 €  
 Coût des travaux lourds + économie d'énergie subventionnés (H.T.) 134 779 € }  
 Coût des honoraires subventionnés (H.T.) 12 682.7 € }

**Subvention A.N.A.H. ramenée à l'engagement (35 %) :** 51 612 € }  
**Prime d'Aide de Solidarité Ecologique (HM) :** 4 000,00 € } 55 612,00 €

**Participation Département Adaptation (5 %) :** 0,00 € }  
**Participation Département Habiter Mieux (8 %) :** 11 796.93 € } **Total : 12 296.93 €**  
**Prime Aide de Solidarité Ecologique (HM) :** 500,00 € }

**Participation Conseil Régional (0 %) :** 10 323 € }  
**Prime précarité énergétique :** 0 € } 10 323.00 €  
**Prime adaptation des logements (10 %) :** 0 € }

**Subvention caisse de retraite (Carsat) :** 0 €

**Subvention Sorgues du Comtat (8 %) :** 11 796,93 €

**Prêt bancaire ou apport personnel :** 72 113.14 €





**FICHE DE CALCUL  
AU PAIEMENT**

**Demandeur : Monsieur CASTELLARIN Bernard**  
Type de demandeur : Bailleur (Bailleur classique)  
Réglementation : 84PIG029-1 - PIG 84 PO PB 2020-2023

**Dossier N° : 084009556**  
Adresse principale de l'immeuble : 25 RUE DES VALENTINS  
84210 PERNES-LES-FONTAINES  
(ZONE B)

Date de dépôt : 23/07/2020  
Date de demande de paiement : 01/09/2021  
Date de fin de validité du dossier : 10/09/2023

SUBVENTION TOTALE CALCULEE AU PAIEMENT : 55 612,00 €  
(ramenée au montant de l'engagement)

**ECRETEMENT (éventuel)**  
Cf. plan de financement joint

Coût total TTC de l'opération :	162 142,00 €
Montant total des aides publiques :	79 207,00 €
Taux d'écrêtement réalisé :	80,00 %
Montant de l'écrêtement réalisé :	0,00 €

**SUBVENTION A PAYER (après éventuel écrêtement) : 55 612,00 €**

Le délégué de l'Agence dans le département, atteste et certifie,  
- s'agissant d'une demande de subvention présentée par un propriétaire défini aux alinéas 1 à 8 et 10 et 11 du I de l'article R 321-12, ou au II de ce même article ou de l'article R 321-13 du CCH ,  
• sa recevabilité et sa liquidation conformes aux règles du Programme d'action ou aux conventions de référence ;  
• l'exactitude des éléments retenus pour la liquidation de la subventions ou des primes, conformes au projet retenu, au vu des factures produites justifiant de l'exécution des travaux et prestations y attachées,  
• que les conventions visées aux articles L 321-4 et L 321-8 du CCH ont été signées lorsqu'elles sont requises .  
• que les justificatifs présentés attestent de la vacance du ou des logements réhabilités, dans les cas, où une ou des primes correspondantes ont été accordées  
pour valoir en conséquence certification du service fait et ordre de payer conformément à l'article 20 du Règlement Général de l'Agence.

Dossier N° : 084009556 ( Monsieur CASTELLARIN)

Imprimé le 05/11/2021

<b>Logement n° 1</b> (Référence ANAH : 1275125) Statut locatif : Loyer conventionné Surface habitable : 105,30 Surface des annexes : 2,40	Bâtiment : Principal Etage : 1	Escalier : Porte :
---	-----------------------------------	-----------------------

**Type d'intervention : Travaux lourds**

- Travaux subventionnables :	70 791,00 €
- Travaux subventionnés (après application éventuelle du plafond) :	70 791,00 €
- Honoraires subventionnés :	6 838,41 €
- Dépense subventionnée (travaux + honoraires) :	77 629,41 €

**Subvention Anah :**

- Rappel du montant engagé : %	26 940,07 € (taux : 35,00
- Subvention calculée au paiement :	27 170,29 €
- <b>Subvention retenue au paiement :</b>	<b>26 940,07 €</b>

**Type d'intervention : Prime Habiter Mieux PB - SDC****Subvention Anah :**

- Rappel du montant engagé :	2 000,01 €
- Prime calculée au paiement (Montant unitaire de la prime : 2 000,00 €) :	2 000,00 €
- <b>Subvention retenue au paiement :</b>	<b>2 000,00 €</b>

**Total des subventions pour le logement n° 1 :****28 940,07 €**

**Logement n° 2 (Référence ANAH : 1275136)**  
 Statut locatif : Loyer conventionné  
 Surface habitable : 86,08 Surface des annexes : 5,90

99\_AR-084-248400293-20220111-2022\_008-AR

Bâtiment : Principal

Etage : 2

Escalier :

Porte :

**Type d'intervention : Travaux lourds**

- Travaux subventionnables :	64 444,00 €
- Travaux subventionnés (après application éventuelle du plafond) :	64 444,00 €
- Honoraires subventionnés :	6 225,29 €
- Dépense subventionnée (travaux + honoraires) :	70 669,29 €
<b>Subvention Anah :</b>	
- Rappel du montant engagé : %)	24 671,91 € (taux : 35,00
- Subvention calculée au paiement :	24 734,25 €
- <b>Subvention retenue au paiement :</b>	<b>24 671,91 €</b>

**Type d'intervention : Prime Habiter Mieux PB - SDC**

<b>Subvention Anah :</b>	
- Rappel du montant engagé :	2 000,01 €
- Prime calculée au paiement (Montant unitaire de la prime : 2 000,00 €) :	2 000,00 €
- <b>Subvention retenue au paiement :</b>	<b>2 000,00 €</b>

---

**Total des subventions pour le logement n° 2 : 26 671,91 €**

---